

Espace Culturel du Château des Rochers

de 8h00 à 8h00 le lendemain matin sauf impératif de nettoyage lors de deux locations consécutives

SALLE 1 & 2

		La semaine			Le week-end et Férié			Option cuisine pour 1 jour
		1 jour	1 jour supp.	accès la veille 2h	1 jour	1 jour supp.	accès la veille 2h	
SALLE 1 & 2 Repas : 140 à 200 personnes maximum Réunion : 250 personnes maximum	Nogentais et associations Nogentaises	353 €	265 €	38 €	630 €	315 €	59 €	130 € (Accès à la cuisine du bas) et 60 € par journée supplémentaire
	Habitants du territoire de l'ACSO et associations extérieures (Loi 1901)	748 €	561 €	63 €	1 039 €	519 €	102 €	
	Autres (non nogentais et non habitants du territoire de l'ACSO + entreprises privées)	1 274 €	943 €	108 €	1 592 €	1 194 €	190 €	
	Dépôt de garantie dommage divers : 200 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 85 €							
SALLE 1 Repas : 100 à 140 personnes maximum Réunion : 200 personnes maximum	Nogentais et associations Nogentaises	298 €	223 €	-	453 €	226 €	-	
	Habitants du territoire de l'ACSO et associations extérieures (Loi 1901)	630 €	472 €	-	817 €	408 €	-	
	Autres (non nogentais et non habitants du territoire de l'ACSO + entreprises privées)	1 114 €	835 €	-	1 432 €	716 €	-	
	Dépôt de garantie dommage divers : 100 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 50 €							
SALLE 2 Repas : 40 à 60 personnes maximum Réunion : 80 personnes maximum	Nogentais et associations Nogentaises	116 €	87 €	-	204 €	102 €	-	
	Habitants du territoire de l'ACSO et associations extérieures (Loi 1901)	245 €	184 €	-	479 €	240 €	-	
	Autres (non nogentais et non habitants du territoire de l'ACSO + entreprises privées)	509 €	382 €	-	954 €	477 €	-	
	Dépôt de garantie dommage divers : 100 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 35 €							

Les tarifs des techniciens «son et éclairage» (non applicable aux particuliers) : pour les **nogentais 35 €/heure** (en semaine de 7h à 22h) ou 55 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés) - pour les **associations extérieures, comités entreprises et professionnels 55 €/heure** (en semaine de 7h à 22h) ou 95 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés).

Les tarifs des agents techniques (non applicable aux particuliers) : pour les **nogentais 20 €/heure/agent technique** présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 40 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés) - pour les **associations extérieures, comités entreprises et professionnels 30 €/heure/agent** présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 60 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés).

L'intervention des techniciens et des agents techniques sera facturée après à la location.

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 30 jours avant l'occupation de la salle.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.